

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2017

Présidence : Marie-Claire PANABIERES

Secrétaire de séance : Chantal BUELLET

Absent : Didier JABOUYNA

Excusées : Géraldine THIBERT ROLAND (pouvoir à Corinne MOISSONNIER), Jacqueline ALBAN (pouvoir à Marie-Claire PANABIERES)

Lors de la séance du **9 mars 2017**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire PANABIERES a étudié les dossiers suivants :

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 2 février 2017.

▼ Rajout à l'ordre du jour : Approuvé à l'unanimité

Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

1) Rétrocession de parcelles

Madame le Maire informe l'assemblée de rétrocessions de parcelles, destinées à être intégrées dans la voirie communale :

| PARCELLES | CONTENANCE | ADRESSE |
|------------------|-------------------|-------------------|
| E0318 | 0ha03a25ca | Champ de la ville |
| E0452 | 0ha01a60ca | Champ de la ville |
| E0453 | 0ha05a95ca | Champ de la ville |
| E0454 | 0ha05a67ca | Champ de la ville |
| E0455 | 0ha01a52ca | Champ de la ville |
| E0504 | 0ha01a12ca | Champ de la ville |
| E0505 | 0HA03A95ca | Champ de la ville |
| E0523 | 0ha01a25ca | Champ de la ville |
| E0524 | 0ha01a03ca | Champ de la ville |
| E0525 | 0ha00a89ca | Champ de la ville |
| E0526 | 0ha03a43ca | Champ de la ville |
| E0527 | 0ha14a38ca | Champ de la ville |
| E0528 | 0ha01a12ca | Champ de la ville |
| E0508 | 0ha01a45ca | Champ de la ville |
| E0516 | 0ha01a79ca | Champ de la ville |
| E0517 | 0ha02a27ca | Champ de la ville |
| E0277 | 0ha02a60ca | Champ de la ville |
| E0434 | 0ha06a26ca | Champ de la ville |
| E0439 | 0ha08a18ca | Champ de la ville |
| E0443 | 0ha01a29ca | Champ de la ville |
| E0444 | 0ha03a47ca | Champ de la ville |
| E0445 | 0ha00a55ca | Champ de la ville |
| E0467 | 0ha04a06ca | Champ de la ville |
| E0468 | 0ha11a41ca | Champ de la ville |
| E0469 | 0ha02a31ca | Champ de la ville |
| E0470 | 0ha06a33ca | Champ de la ville |
| E0474 | 0ha01a51ca | Champ de la ville |
| E0477 | 0ha00a53ca | Champ de la ville |
| E0480 | 0ha04a59ca | Champ de la ville |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Antoine SCHERMESSER SCHOFF et Christophe JANODY)

ACCEPTE les rétrocessions de parcelles ci-dessus destinées à être intégrées dans la voirie communale, à titre gratuit

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents et actes concourant à l'exécution de la présente décision.

2) Augmentation de l'indice terminal

Madame le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe comme suit les indemnités allouées au Maire, aux 4 adjoints et à la conseillère municipale :

Marie Claire PANABIERES - Maire - 40.78 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Yves CRISTIN - 1er adjoint - 15.78 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Nadine DE LAJUDIE - 2ème adjoint - 8.16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Antoine SCHERMESSER SCHOFF - 3ème adjoint - 8.16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Florence POURCHERESSE - 4ème adjoint - 8.16 % de l'indice brut terminal de la fonction Publique

Martine VERGNAUD – Conseillère municipale déléguée – 6 % de l'indice brut terminal de la fonction Publique

3) Agence d'Ingénierie de l'Ain

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'adhérer à cette agence comme conseil pour l'aménagement et la sécurisation de nos voiries dans les divers projets que nous allons mener. Le montant de la cotisation s'élève à 0.50 € par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

DECIDE

D'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts,

D'approuver le versement d'une cotisation fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts.

D'autoriser le maire à signer les conventions d'intervention avec l'agence départementale,

4) SERVICE ADS : Approbation des conventions de services pour l'instruction des autorisations du Droit des sols

Le Maire informe l'assemblée que conformément aux engagements pris par le comité de pilotage en 2016, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse prendra à sa charge le coût des Autorisations du Droit des sols au lieu et place de ses communes adhérentes à compter du 1^{er} janvier 2017 et après signature des conventions de services commun et unifié.

Il est donc procédé à la signature de la convention de service commun entre la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse et ses communes membres, et de la convention de service unifié entre la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, les Communauté de communes de la Veyle et du pays de Bâgé et de Pont de Vaux et leurs communes membres.

5) Informations diverses :

Prévision des Travaux 2017

Aménagement, sécurisation et réfection de voiries

- Route de Certines : réduction de voie devant la future crèche et réalisation d'un trottoir ou d'un cheminement piétonnier
- Sécurisation de la Grande rue avec création de places de stationnement
- Sécurisation de la traversée de la commune avec interdiction aux plus de 19 tonnes
- Rue du Développement : finition des bordures et trottoirs
- Ancien local dentiste : réhabilitation en logement avant remise à la location
- Changement des fenêtres de l'école côté élémentaire et travaux sur la chaudière afin de réaliser des économies d'énergie
- Local pompier : réalisation de la 2^{ème} partie des travaux

- L'élagage a été réalisé sur une partie de la commune

- EPF (Etablissement Public Foncier) : la commune va se positionner pour l'achat de la maison Chapiron par le biais de l'EPF afin de recréer de la surface commerciale et des logements neufs.

- SACS POUBELLES : Pour les foyers non dotés de bacs, la commune met à disposition des sacs. Distribution le samedi matin à la permanence des élus de 9H à 11H.

Dates des prochains conseils :

2017 : 12 avril – 4 mai – 1^{er} juin

Levée de séance à 22h40